



Amiante - Traitement simple - Initiation

Construction - Travaux

Continue

Durée

8h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Attestation

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



L'amiante est présent dans un certain nombre de matériaux de couverture de toiture à rénover mais aussi au niveau de divers équipements de chauffage, sanitaire et ventilation. Or le retrait de matériaux de ce type est considéré comme un traitement simple.

Cette formation a pour vocation de former les couvreurs, chauffagistes, sanitaristes et ventilistes aux procédures et techniques de désamiantage simple selon l'A.R. relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante.

A l'issue de la formation, les apprenants recevront une certification par personne et par entreprise d'une validité d'un an pour la réalisation de traitements simples.

Public cible

Tout professionnel qui devrait effectuer des travaux de traitement simple de l'amiante

Objectifs

Sur base des art. 38 et 69 de l'A.R. relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante :

Les propriétés de l'amiante et les risques pour la santé en cas d'exposition à l'amiante, y compris, l'effet synergique de fumer.

Les types de produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et leur utilisation dans les installations et bâtiments.

Les opérations pouvant entraîner une exposition à l'amiante et l'importance des contrôles préventifs pour minimiser l'exposition.

Les exigences en matière de surveillance de la santé;

Les pratiques professionnelles sûres et la technique de mesures;

Les règles spécifiques relatives au port et à l'utilisation d'équipements de protection individuelle, y compris le rôle, le choix, les limites, la bonne utilisation et les connaissances pratiques relatives à l'utilisation d'appareils respiratoires;

Les procédures d'urgence, y compris les premiers secours sur le chantier;

Les procédures de décontamination;

L'élimination des déchets.

Conditions d'accès

Tout professionnel qui devrait effectuer des travaux de traitement simple de l'amiante

Programme

1) Information générale sur le matériau amiante

Qu'est-ce que l'amiante

Les risques sur la santé (tour d'horizon)

Les matériaux, inventaire et identification

Analyses de risque

2) Spécificités techniques propres aux chantier « amiante traitement simple »

La préparation des travaux de traitement simple

Les équipements de protection collective

Les équipements de protection individuelle

La gestion des déchets d'amiante

3) Techniques d'intervention liées au métier

Au métier de couvreur: méthode(s) et technique(s) spécifique(s) à la profession

Au métier de chauffagiste, sanitariste et ventiliste: méthode(s) et technique(s) spécifique(s) à la profession





Gembloux - G2

Rue Saucin, 70 5032 Gembloux (Les Isnes)

081 72 84 05

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

/

centre.gembloux@ifapme.be

Type d'inscription

Formulaire d'inscription

Bon à savoir

Possibilités de paiement : par virement, avec des chèques formation, en espèce

Formation agréée **FORMATIONS HIVERNALES**

Plus d'informations sur : [www.formatpme.be](http://formatpme.be) (*<http://formatpme.be/>*)

Pour toute demande de renseignements, nous vous invitons à contacter le secrétariat du Centre IFAPME de Gembloux par téléphone au 081/585 363 ou par mail à l'adresse suivante : kimberley.mahaux@ifapme.be